



**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du mercredi 3 juillet 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni le mercredi 3 juillet 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des Fêtes la Chamoussarde à Chamousset, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

14 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Jean-Michel	BLONDET	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Yannick	LOGEROT	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	1 voix
CCCS	Eric	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	2 Voix (pouvoir de Christophe METGE)
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix (arrivé à 18h18)
CA Arlysère	Philippe	GUIRAND	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	3 voix (pouvoir d'Olivier THEVENET, soit 2 voix)
Porte de Maurienne	Nicolas	ROCHE	1 voix (arrivé à 18h28)

Délégués suppléants présents :

3 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Serge	DAL BIANCO	2 voix (pouvoir de Laurent GRILLET)
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	17 membres
TOTAL des voix	21 voix

Étaient excusés : *Christiane BRUNET, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Jacky GACHET, Laurent GRILLET, Christophe METGE, Daniel ROCHAIX, Béatrice SANTAIS, Olivier THEVENET et Franck VIALLET.*

François RIEU ouvre la séance à 18h08.

Yannick LOGEROT est désigné Secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SECONDE TRANCHE DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DIGUE DE L'HIVER 2024-2025

Rapporteur : M. le Président



Par délibération en date du 24 janvier 2024, le Conseil Syndical a approuvé le principe du transfert des digues domaniales de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie. Compte tenu de l'état de dégradations des digues en date du transfert, un important programme de travaux de sécurisation est prévu entre 2024 et 2035. Ce programme s'échelonne sur une première phase d'opération de 2024 à 2029 avec la reprise de 20 km d'enrochements côté rivière et la réalisation de déversoir de sécurité pour une estimation indicative de 46 M€ HT.

Les premiers chantiers doivent se dérouler dès l'hiver 2024-2025, ils doivent concerner environ 3.8 km d'ouvrage, pour un budget total « études et travaux » de 6 M€HT. Les tronçons objets des travaux de sécurisation sur l'hiver 2024-2025 sont les suivants :

- Digue rive droite de l'Isère à l'amont du Pont de Frontenex ;
- Digue rive droite de l'Isère à la confluence avec l'Arc ;
- Digue rive droite de l'Isère à l'amont de la Bialle de Frétériver ;
- Digue rive droite de l'Isère à Montmélian.

Par délibération en date du 14 février 2024, le Conseil Syndical approuvait la demande de subvention pour une première tranche de participation de l'Etat au taux de 80 % sur la base d'un montant prévisionnel total « études et premiers coûts de travaux » de 1 000 000 € HT.

Ces opérations ont débuté au printemps 2024 avec le lancement des maîtrises d'œuvre, la réalisation d'investigations préliminaires (prospections géotechniques, levés topographiques etc.). Les dossiers de consultations pour les entreprises de travaux sont en cours de finalisation. Les appels d'offres européens vont bientôt être lancés et les travaux pourront débuter à l'automne 2024.

Il est nécessaire de solliciter la seconde tranche de participation de l'Etat au taux de 80 % sur la base d'un montant prévisionnel total « études et coûts de travaux » de 5 000 000 € HT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de l'Etat sur la base d'un taux d'aide de 80 % pour un montant de 5 000 000 € HT ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter cette subvention et à signer tout acte afférant au suivi de ces dossiers.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID : 073-200008423-20240703-50_2024-DE



Extrait certifié conforme et exécutoire,
Le Président,
François RIÉU

Le secrétaire de séance,

S.I.S.A.R.C.
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie